

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

Je soussigné.e, NOM / PRENOM.....

Nom de naissance.....

DATE DE NAISSANCE..... LIEU DE NAISSANCE.....

STRUCTURE, *si personne morale*.....

AGISSANT EN QUALITE de, *si personne morale*.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL..... COURRIEL.....

Demande à devenir associé.e de la SCIC HACOOPA dans la catégorie :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Habitant / futur habitant | <input type="checkbox"/> Particulier                               |
| <input type="checkbox"/> Salarié                   | <input type="checkbox"/> Partenaire (personnes morales uniquement) |
| <input type="checkbox"/> Fondateur                 | <input type="checkbox"/> Collectivité                              |

A l'appui de ma demande, je déclare souscrire à..... part(s) sociale(s),  
de valeur nominale de 100 euros chacune pour un montant total de ..... euros,  
versés par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « HACOOPA ».

La détention d'une part confie à son porteur les droits et obligations associé de la société. Les associés seront convoqués chaque année à l'assemblée générale d'HACOOPA.

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la SCIC HACOOPA et en accepter tous les termes.
- J'accepte que la coopérative HACOOPA ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.
- J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme associé.e et ma souscription au capital ne deviendra définitive qu'après agrément par le conseil d'administration de la SCIC. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée.
- Je fournis une copie de ma carte nationale d'identité ou passeport

Fait à ....., le ...../...../..... (en deux originaux)

### Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« **Bon pour souscription de ..... parts sociales de 100€, ce qui porte le total de la souscription à ..... €.** »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SCIC HACOOPA, 7 rue Louis Blériot 44700 ORVAULT pour l'entrée au sociétariat. La base légale du traitement est la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : responsable du traitement des données du sociétariat. Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le siège d'HACOOPA : [contact@hacoopa.fr](mailto:contact@hacoopa.fr)

SCIC HACOOPA

Siège social : 7, rue Louis Blériot - 44700 Orvault

SCIC-SA au capital variable - N°SIRET : 853 652 865 RCS Nantes - NAF 6820A - N° TVA Intracommunautaire FR12853652865

## TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur.trice est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCIC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

### CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein d'HACOOPA ?

Oui, combien .....  Non

Détenez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

Oui  Non

### OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant dans HACOOPA ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme

Autre : .....

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

Moins de 5 ans  Plus de 5 ans

### SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui  Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertaines, voire impossible ?

Oui  Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible) ?

Oui  Non

### INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

## DOCUMENT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SOCIÉTARIAT SCIC

*Le présent document contient des informations essentielles sur l'investissement en parts sociales de la SCIC HACOOPA.*

*Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Tout investissement présente un risque de perte en capital.*

*L'offre présentée ici donne lieu à un document d'information synthétique transmis à l'AMF.*

*Tout investisseur agit pour son propre compte.*

### LA SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) HACOOPA.

La SCIC HACOOPA a été créée en juillet 2019, elle fait référence au texte de loi n°2001-624 du 17 juillet 2001. Elle a pour volonté de développer des projets d'habitats partagés, accompagnés et inclusifs pour les personnes âgées. Elle sera propriétaire et gestionnaire des maisons partagées via les investissements et opérations réalisés dans la Foncière HACOOPA qu'elle préside.

Ses missions sont le développement de solutions innovantes d'habitat pour les personnes âgées et la conception de logements de qualité, adaptés à la perte en autonomie et conviviaux. La SCIC a également pour objectif d'accompagner des groupes préalablement existants dans la concrétisation de leur projet, de coordonner l'organisation des lieux de vie avec le référent de maison, et de créer et développer du lien social entre habitants et avec le voisinage de proximité.

C'est une Société Anonyme, agréée ESUS - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et elle a pour objectif principal la recherche d'utilité sociale. La gouvernance est coopérative et participative. Un « personne » égale « une voix » au sein de chaque collège.

### COMMENT SOUSCRIRE ?

En ligne, directement sur notre site internet : [www.hacoopa.coop/souscription/part-sociale](http://www.hacoopa.coop/souscription/part-sociale)

Par courrier postal, nous vous envoyons le dossier « investisseurs ».

Faites-en la demande par mail : [contact@hacoopa.fr](mailto:contact@hacoopa.fr) ou par téléphone : 02 53 55 11 38

### Plusieurs documents à consulter et à remplir :

- Les Document d'informations générales et document d'information synthétique à consulter
- Le Bulletin de souscription à remplir
- Le Test d'adéquation à remplir

### LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DONNE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOTS SUR LE REVENU POUR LE PARTICULIER.

C'est un investissement qui bénéficie d'avantages fiscaux, dans le cadre du dispositif **Madelin** : il est **déductible des impôts à hauteur de 25 % jusqu'au 31 décembre 2022**, et au taux en vigueur, à condition de ne pas demander le remboursement des parts sociales avant 7 ans.

### LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EST POSSIBLE MAIS ENCADREE.

Statutairement, au moins 57,5 % des bénéfices sont obligatoirement placés en réserve impartageable (développement et consolidation de la société). Le sociétaire peut donc percevoir une rémunération :

- Sur le reliquat des bénéfices réalisés (42,5 %), sur décision de l'assemblée générale,
- Limitée au Taux Moyen de rendement des Obligations (TMO) publié deux fois par an au Journal Officiel (2018 : environ 1 %, 2019 : environ 0,4 %, 2020 : environ 0,2 %, 2021 : environ 1,3%) majoré de deux points.



**HACOOPA**  
HABITAT COOPÉRATIF PERSONNES AGÉES

## LA SORTIE EN CAPITAL EST POSSIBLE.

En cas d'exercice par le souscripteur de son droit de retrait prévu dans les statuts :

- Il n'existe pas de garantie que la coopérative puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale
- Même dans le cas où la coopérative fait des bénéfices, le remboursement des parts sociales ne peut se faire à une valeur supérieure à la valeur nominale (100 €).
- Suite à l'Assemblée Générale du 31 mai 2022 et compte tenu des pertes antérieures, la valeur de remboursement de la part sociale s'établit à 93.17€.

La sortie est possible après clôture de l'exercice avec accord de l'assemblée générale. Toutefois, la durée de détention minimale conseillée des actions est de 7 ans ; c'est la condition pour bénéficier de la réduction d'impôt Madelin.

- Si le souscripteur souhaite se retirer avant 7 ans, sa demande est soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration.

## QUELS SONT LES RISQUES ?



3

4

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité
- Risque de la perte de valeur des parts sociales
- Risque financier lié à un nombre de projets insuffisants

## LA GOUVERNANCE EST ASSURÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres :

- Particuliers : Boris Couilleau (PDG)
- Fondateurs : SCOP Macoretz : Mathieu Lucas
- Fondateurs : SCOP Titi Floris : François-Xavier Dugué
- Fondateurs : Association HACOOPA : Christine Léon
- Personnes morales : Association ADT 44 : Pélagie Binet
- Personnes morales : SCOP Titi Services : Gaëlle Bateau
- Salariés : Laure Lacourt

## LES COLLEGES DE LA SCIC.

Les statuts de notre société coopérative prévoient une répartition des sociétaires (et de leurs droits de vote) par un système de collège garantissant la gestion démocratique de la coopérative. Ainsi, l'augmentation de capital au sein de chaque collège ne changera pas la répartition des droits de vote entre les collèges.



(% de droit de vote)

SCIC HACOOPA

Siège social : 7, rue Louis Blériot - 44700 Orvault

SCIC-SA au capital variable - N°SIRET : 853 652 865 RCS Nantes - NAF 6820A - N° TVA Intracommunautaire FR12853652865